



MAIRIE
69870- POULE LES ECHARMEAUX
Tél : 04.74.03.64.48
mairie@poulelesecharmeaux.fr

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du VENDREDI 16 JANVIER 2026

Date de la convocation : 12 janvier 2025

Présents: CHAMPALE Aymeric, LABROSSE Bernadette, DESMONCEAUX Jean-Marc, CROISAT-MARINIER Gaëlle, DABONOT Denis, BALLON Anne-Marie, RONGIARD Christiane, GRAS Isabelle, JANDARD Gilles, PEREZ Sonia, COFFY Loïc, BEROUJON Jean-Baptiste, DOMINGUEZ Nicolas.

Absents excusés : BARBERET Annie (pouvoir donné à Aymeric CHAMPALE)

Secrétaire de Séance : Anne-Marie BALLON

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2025.

Monsieur le Maire propose de retirer le point suivant : Projet des 3 jardins-lot n°5 « métallerie »-choix de l'entreprise. Le conseil approuve à l'unanimité.

URBANISME

1- Droit de préemption :

Parcelles ZT n°90, 91 et 252- 24, route des Echarmeaux : le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

2- Projet des 3 jardins-point sur l'avancement des travaux et choix du bardage :

Monsieur le Maire explique que deux propositions de bardage sont envisageables :

Bardage NEW AGE IRISE 108 : douglas massif teinté traité autoclave-couleur stable

Bardage SEMEIO GRIS : douglas traité autoclave non teinté-couleur qui peut évoluer avec le temps

Le conseil se prononce ainsi :

Bardage NEW AGE IRISE 108 : 7 voix contre, 5 voix pour et 2 abstentions

Bardage SEMEIO GRIS: 6 voix contre, 4 voix pour et 4 abstentions

Le conseil choisit le bardage NEW AGE IRISE 108.

FINANCES

3- Projet des 3 jardins-lot n°6 « menuiseries extérieures aluminium-occultations » -choix de l'entreprise:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22, 4ème alinéa, L.2131-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article L. 2195-3-2 et suivants,

Vu la délibération n°2025-032 en date du 19 septembre 2025 attribuant le lot n°06 relatif aux menuiseries extérieures aluminium et occultations à la SAS Daniel GIRAUD, sise 6, rue Jean Elysée DUPUY-CHAMPAGNE AU MONT D'OR (69543),

Vu la délibération du 19 décembre 2025 portant sur la résiliation de plein droit du marché du lot n°06- « menuiseries extérieures aluminium et occultations » suite à la décision du liquidateur de ne pas reprendre les obligations du titulaire et sur le lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence dans le respect du Code de la Commande Publique afin de sélectionner une nouvelle entreprise en charge des travaux restant à exécuter,

Il est demandé au conseil municipal d'examiner le rapport d'analyse des offres relatif à la nouvelle procédure de mise en concurrence du lot n°6 et statuer sur le choix de l'entreprise à retenir.

Le conseil municipal, après avoir examiné le rapport d'analyse des offres pour le lot n°6- menuiseries extérieures aluminium et occultations, à l'unanimité des voix décide d'attribuer le lot n°06 relatif aux menuiseries extérieures aluminium et occultations à l'entreprise BRUN-8, impasse Jean MOOS-69 550 AMPLEPUIS pour un montant de 88 700.26€ HT.

4- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026 :

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement ».

Pour mémoire les dépenses budgétisées d'investissement 2025 s'élèvent au total à 796 502.00 €, non compris le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées ». Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 199 125.00 €.

Le Conseil municipal est saisi afin d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite d'un montant de 199 125.00 €, selon la répartition ajustée suivante :

- Chapitre 20-article 203: 36 680.00 €
- Chapitre 21-article 2131 : 162 445.00€

Vu l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater sur le budget principal avant le vote du budget primitif 2026 (hors le capital de l'annuité de la dette), les dépenses d'investissement pour un montant maximum de 199 125.00 € sur :

- Chapitre 20-article 203: 36 680.00 €
- Chapitre 21-article 2131 : 162 445.00€.

QUESTIONS DIVERSES

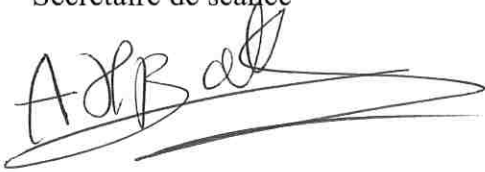
5- Chiffres de population INSEE au 1^{er} janvier 2026 : 1043 habitants

Les opérations de recensement de la population sont en cours sur la commune et se termineront le 14 février 2026.

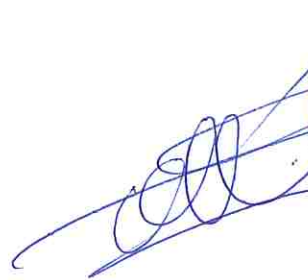

6- Le Mag' 2026 a été distribué. Monsieur le Maire remercie Christiane RONGIARD et Anne-Marie BALLON pour la qualité du travail effectué.

Séance levée à 19h51

Anne-Marie BALLON,
Secrétaire de séance

Handwritten signature of Anne-Marie Ballon in black ink, consisting of stylized initials 'AMB' followed by a flourish.

Aymeric CHAMPALE,
Maire

Handwritten signature of Aymeric Champale in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.Official blue circular stamp of the commune of Marie-Ponle-les-Echaumeux. The stamp features a central emblem with a sun and a building, surrounded by the text 'MARIE-PONLE LES ECHAUMEUX' and the number '69870' at the bottom.

